

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ref. : CV/D46-2016

Séance du 26 mai 2016 – Convocation du 17 mai 2016

Compte rendu affiché le 3 juin 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Christine PERRIN-ESSERTAISE par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Gilbert PETITJEAN ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 24 |
| Votants | 29 |
| Exprimés | 29 |

Objet : Subventions aux groupes scolaires

La commune soutient les enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques par le biais de financement dédiés. Chaque année, sont ainsi inscrits au budget primitif des crédits spécifiques pour les dépenses de fonctionnement des écoles (fournitures administratives, petits équipements...).

Par ailleurs, l'attribution de subventions aux écoles publiques est proposée suivant des principes posés en Commission Éducation et en fonction des demandes des écoles. Les subventions concernées sont : les crédits libres d'utilisation pour les actions éducatives ; les subventions pour le financement des transports des sorties scolaires ; les financements pour les actions pédagogiques proposées par les équipes enseignantes.

Afin que les groupes scolaires puissent mener à bien les diverses actions prévues, il est proposé de voter les crédits suivants :

| | Subventions Actions pédagogiques | Subventions Crédits libres | Subventions Transport |
|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Maternelle Prévert | 318 € | 636 € | 400 € |
| Maternelle Guimet | 405 € | 642 € | 400 € |
| Groupe scolaire Benoît Bony | 1 000 € | 846 € | 800 € |
| Élémentaire Tatière | 1035 € | 774 € | 600 € |
| Élémentaire Guimet | 2100 € | 918 € | 600 € |

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Délégué e
- VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles 212-4 et 212-5
- VU le budget communal,
- **ADOpte l'attribution des subventions suivantes :**


| | Subventions Actions pédagogiques | Subventions Crédits libres | Subventions Transport |
|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Maternelle Prévert | 318 € | 636 € | 400 € |
| Maternelle Guimet | 405 € | 642 € | 400 € |
| Groupe scolaire Benoît Bony | 1 000 € | 846 € | 800 € |
| Élémentaire Tatière | 1035 € | 774 € | 600 € |
| Élémentaire Guimet | 2100 € | 918 € | 600 € |

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**


Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 mai 2016

Le Maire,
Valérie GLATARD.




Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 30/05/2016
- Publication ou affichage le 30/05/2016
Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

MAIRIE DE NEUVILLE SUR SAÔNE
HOTEL DE VILLE
du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr